

# Je soutiens Mohamed Elbaker

*Depuis 2014, l'avocat Mohamed Elbaker défend, avec l'ONG créée la même année, les victimes du régime répressif égyptien. Arrêté le 29 septembre 2019, il voit depuis, sa détention régulièrement prolongée alors que le Covid 19 se répand dans les prisons égyptiennes.*



**Sous la présidence d'Al-Sissi les défenseurs des droits humains sont de plus en plus ciblés par le pouvoir**

Au moment où l'Égypte connaissait en septembre 2019 une vague de manifestations sans précédent sous la présidence d'Al-Sissi, l'avocat Mohamed Elbaker est arrêté dans les locaux du procureur de la sûreté de l'État, alors qu'il assistait son client Alaa Abdel Fattah, un activiste renommé et une icône de la révolution de 2011.

Une semaine plus tôt, Mohamed Elbaker avait déjà fait l'objet d'une tentative d'arrestation au même endroit alors qu'il assistait un autre de ses clients poursuivi dans une affaire similaire.

Le 9 octobre 2019, comme son client Alaa, il est placé en détention provisoire pour 15 jours renouvelables et poursuivi pour « participation et financement d'un groupe terroriste, diffusion de fausses informations qui menacent la sécurité nationale ». En 2014 déjà, Mohamed avait été arrêté pendant plusieurs mois pour avoir « manifesté sans autorisation ».

**Depuis le 29 septembre il est détenu dans des conditions inhumaines**

Le 30 septembre, il est transféré, les yeux bandés, insulté par les gardes pénitentiaires, dans l'aile de sécurité maximale de la prison de Tora 2. Pendant 9 jours il est resté dans les mêmes vêtements sans se doucher dans une cellule mal aérée. Sans lit ni matelas, il a

dormi à même le sol. Perclus de douleurs dorsales, souffrant d'une infection cutanée et de problèmes rénaux, il n'a pas pu avoir accès à l'eau potable et sa demande d'être examiné par un médecin a été refusée.

Depuis, Mohamed Elbaker est emprisonné dans des conditions très difficiles. Sa détention préventive est systématiquement renouvelée de 45 jours, en son absence et en celle de ses avocats, sous couvert de mesures sanitaires en réponse à la crise du Covid 19. Le 5 mai 2020, la Cour criminelle du Caire a reconduit sa détention ainsi que celle d'autres défenseurs des droits, pour 45 jours supplémentaires alors que l'on dénombre plusieurs décès dans les prisons dus à la pandémie.

Ensemble, exigeons la libération de Mohamed Elbaker !

Je télécharge la [lettre d'interpellation ci-dessous](#) et je l'envoie par mail aux autorités suivantes :

M. le Procureur général Hamada al-Sawi  
[m.office@ppo.gov.eg](mailto:m.office@ppo.gov.eg)  
Fax : +202 2577 4716

**Copie à :**

Son Excellence M. Alaa Youssef  
Ambassadeur et représentant permanent de l'Egypte auprès des Nations Unies à Genève  
[mission.egypt@bluewin.ch](mailto:mission.egypt@bluewin.ch)

Son Excellence M. Ehab Ahmed Badawy  
Ambassadeur de l'Egypte en France  
[paris\\_emb@mfa.gov.eg](mailto:paris_emb@mfa.gov.eg)

.....  
.....  
.....  
France

M. le Procureur général Hamada al-Sawi  
Office of the Public Prosecutor  
Madinat al-Rehab, Cairo  
Égypte

A ....., le ...../...../2020

Monsieur le Procureur général,

Je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations sur le sort de l'avocat Mohamed Elbaker, arrêté le 29 septembre dans les locaux du Procureur de la sûreté de l'Etat où il assistait son client Alaa Abdel Fattah. Durant son arrestation et sa détention, il a subi plusieurs mauvais traitements et continue d'être emprisonné dans des conditions de détention difficiles, et ceci alors que la crise du Covid 19 touche les détenus et les gardes pénitentiaires.

Dans ce contexte, je vous appelle à :

- Libérer au plus vite Mohamed Elbaker ainsi que les autres défenseurs des droits humains et militants politiques pacifistes arrêtés et emprisonnés ;
- Garantir en toute circonstance son intégrité physique et psychique ;
- Abandonner les charges envers Mohamed et mettre fin à tout harcèlement judiciaire et mesure de restriction à son encontre ;
- Maintenir le droit de visite de ses proches malgré la crise du Covid 19.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération.